

Décision

Générale

colonial

Décision n° 139/SG/SAS autorisant M. Waïd Aref Bourhan, contrôleur sanitaire du corps territorial 'du Service d'Hygiène à effectuer un stage dans un service d'arraisonnement en métropole

n° 139/SG/SAS

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES
SOCIALES

Date de publication

3 février 1968

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1968

Date du numéro

25 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Waib Aref Bourhan, contrôleur sanitaire de 2° classe(3° échelon, du Corps territorial du Service d'Hygiène, est désigné pour effectuer un stage de perfectionnement auprès de la Direction du Contrôle sanitaire aux frontières de la 5° circonscription à Marseille, durant le premier semestre 1968. Art. 2. — Pendant la durée de son stage, M. Waïb Aref Bourhan conservera le bénéfice de sa rémunération de service. Art. 3 — Une réquisition de passage, par voie aérienne en classe touriste (groupe III) Djibouti-Marseille-Djibouti, sera délivrée au M. Waïb Aref Bourhan, qui quittera le Territoire à partir du 1er janvier 1968. Art. 4 — Les dépenses afférentes à la présente décision sont imputable au budget local de l'exercice 1968.